

Vingt-et-unième Leçon

LA LIBERTÉ

Règlement

Article 1° : écoutez-vous l'un-l'autre constamment.

Article 2° : préludez doucement, laissez venir.

Article 3° : ne faites pas n'importe quoi.

Article 4° : attendez d'avoir envie d'un son.

Article 5° : ne comptez pas toujours sur l'autre,
soyez responsable.

Article 6° : chantez, jouez ce qui s'impose à vous.

Article 7° : n'en faites pas trop.

Article 8° : n'en faites pas trop peu.

Article 9° : restez concentré et relaxé.

Article 10° : il est *strictement interdit* de chanter
ou de jouer cette leçon si l'on n'en
a pas envie.

Jacques PETIT

Ce solfège est dédié au Groupe de Recherche et d'Improvisation Musicales Collectives de Rouen, sans lequel il n'existerait pas.

G 3567 B

MUSIC - IMPRIM BONDOUTLE 91000 EVRY Tél. : 077.78.39